

# LE PUBLICISTE.

NONIDI 19 Germinal, an VIII.



Couronnement du nouveau pape, en présence d'une grande quantité de cardinaux & archevêques. — Discours prononcé par le jeune roi de Suède, à l'ouverture de la diète. — Bruit de l'arrestation de la marche rétrograde de Suwarow. — Arrêté du premier consul, sur les nominations des juges de tribunaux dans le département de la Seine.

## ITALIE.

*De Milan, le 20 mars (29 ventôse).*

On parle de diverses affaires d'avant-postes qui ont eu lieu ces jours derniers, aux environs de Gavi & sur la ligne de l'Apennin jusqu'aux environs de Ceva. Il paroît que les Autrichiens ont gagné du terrain sur plusieurs points, & principalement du côté de Gavi, qui est, dit-on, bloqué de deux côtés. Les environs de Tortone & d'Alexandrie sont remplis de troupes autrichiennes qui s'y sont rendus de tous les points de la Lombardie.

Depuis le 10 de ce mois les troupes qui étoient dans le Modenois, le Bolonais & la Toscane, ont défilé par Pontremoli & Lucques, se dirigeant vers la Spezzia & Sestri du Levant. Suivant les dernières lettres de Lucques, le général Ott se disposoit à attaquer Gênes avec des forces imposantes.

*De Venise, le 22 mars (1<sup>er</sup> germinal).*

Le couronnement de S. S. Pie VII a eu lieu hier dans l'île de Saint-George, en présence de tous les cardinaux, d'un grand nombre d'archevêques, évêques & prélats qui s'étoient rendus ici de plusieurs points de l'Italie.

Sa sainteté a déjà fait diverses promotions. Il a nommé le cardinal Rovella, provéditeur; monsignor Gonsalvi, premier secrétaire des affaires d'état; l'archevêque de Dida, premier secrétaire des affaires de grâce, & monsignor Menocchioni, évêque d'Hippona, sacristain de la chapelle papale; monsignor Caraffa, son majordonne; M. l'abbé Marroti, ex-jésuite, son secrétaire de lettres latines; & M. de Balbi, patricien génois, son chambellan de cappe & d'épée. Sa sainteté a aussi nommé ce matin deux évêques.

Le saint-père continue à vivre avec la plus grande simplicité; il n'a d'autres meubles dans ses appartemens, que ceux de son couvent. Il a refusé tous les présens qui lui ont été offerts, & parmi lesquels il s'en trouve plusieurs magnifiques. Le nouveau pape a une grande prédilection pour l'ordre des bénédictins, dont il a été accueilli avec amitié avant son élection. Il a annoncé, de la manière la plus gracieuse, au procureur-général de la congrégation, son intention d'être le protecteur des bénédictins de Casino.

## SUEDE.

*De Norkoping, le 19 mars (28 ventôse).*

Voici l'extrait du discours prononcé le 15 de ce mois par le roi à l'ouverture de la diète.

« C'est avec la plus vive émotion que je vous contemple pour la première fois rassemblés devant mon trône, con-

vaincu que je peux déposer dans le sein de mes fideles sujets mes vœux pour leur bien être. Huit ans se sont écoulés depuis la dernière diète, où sa majesté, feu notre pere, vous harangua de ce même trône, en vous témoignant la satisfaction de régner sur un peuple loyal qu'il avoit rassemblée pour consulter avec lui sur les affaires du royaume. Ce fut à cette époque désastreuse, à laquelle une erreur fanatique s'étoit emparé de presque tous les pays, erreur qui en livra plusieurs en proie aux plus funestes dévastations, & par laquelle les liens les plus sacrés furent brisés. Il vous représentoit que plusieurs princes ses contemporains avoient hésité pour s'exposer aux troubles qui suivent ordinairement les grands rassemblemens; « mais, ajoutoit-il, je n'ai pas craint de tels désordres; je me suis confié à votre dévouement & cette sincérité avec laquelle je mettrai sous vos yeux les différens sujets sur lesquels nous avons à délibérer; & puisque vous me prévenez par votre confiance, il ne peut résulter d'une union si noble que le bonheur général, la force de l'état, l'estime de l'étranger & la tranquillité universelle ».

Tels étoient ses sentimens sinceres envers son peuple fidele; aussi eut-il le bonheur de pouvoir vous témoigner, à la fin de la diète, sa satisfaction de l'accord qui avoit régné dans vos délibérations. Il ne croyoit pas alors toucher de si près à la mort qu'il avoit tant de fois affrontée en combattant les ennemis de sa patrie, mais qu'il ne devoit pas attendre de la trahison de ses sujets. Qu'il est pénible & triste pour moi, dans une occasion si solennelle, de renouveler le souvenir d'un crime qui jusqu'alors avoit été considéré comme impossible dans ce royaume! mais combien ne seroit pas plus vive la sensation qu'excite ce souvenir, si je n'avois la consolation de me voir entouré de sujets fideles qui, comme moi, abhorrent un tel crime, & qui déplorent aussi la perte d'un roi, d'un pere si juste & si gracieux.

Héritier du trône de mon pere & de son amour pour son peuple, je desire trouver en vous la même fidélité & le même dévouement envers moi que vous avez montré envers lui. Puisse aussi cette union, objet des constantes sollicitudes de mon pere, & sans laquelle aucun état ne peut demeurer stable, régner entre vous à jamais, & pendant la durée de cette diète. Mais en vous rappelant solennellement l'étendue de vos devoirs, aussi bien envers moi qu'envers vous-mêmes, je n'ai point oublié les difficultés qui m'enviroient en montant sur un trône qu'ont occupé



de si grands rois. J'ai tremblé à l'aspect de la vaste carrière qu'il me faut parcourir : cependant, la pureté de mes intentions m'assure que je n'impierai pas en vain la protection du tout-puissant, & qu'il m'accordera la force nécessaire, sûr d'ailleurs de régner sur des sujets, qui, comme moi, n'ont pour objet que le bonheur de la patrie. J'attends d'eux, avec confiance, qu'ils m'assisteront de leurs conseils & l'état dans ses besoins, afin de contribuer à cicatiser une plaie qui sapperait bientôt les fondemens de l'état.

#### A L L E M A G N E

*Extrait d'une lettre de Ulm, le 29 mars (8 germinal).*

Rien n'est plus certain que l'ordre arrivé à l'armée de Sawarow, de suspendre sa marche rétrograde, & que la nouvelle destination de l'armée de Condé. Elle est actuellement à la solde de l'Angleterre. La capitulation faite à ce sujet, du consentement de Paul I<sup>er</sup>, donne à cet arrangement une durée de huit ans; & ceux qui composent cette petite armée, de quelque grade qu'ils soient, auront pour retraite trois ans de leurs appointemens, à l'époque du licenciement. D'ailleurs, on ignore absolument à quel service, à quelle expédition le gouvernement anglais se propose d'employer ce corps.

Quant au mouvement des Russes, c'est se presser beaucoup de l'en conclure, comme on l'a fait assez généralement, leur retraite vers le Rhin. Le contre-ordre que l'armée a reçu paroît être le fruit des pressantes sollicitations de l'Angleterre auprès de l'empereur de Russie, dont le mécontentement à l'égard du cabinet de Vienne s'étoit prononcé jusqu'à ce moment d'une manière si haute & si forte qu'on ne croyoit pas qu'il y eût lieu à aucune réconciliation. L'Allemagne a fait beaucoup d'avances pour appaiser la colère de Paul I<sup>er</sup>. On prétend même que le rappel de l'archiduc a été un sacrifice d'expiation dont la marche rétrograde de l'armée russe pourroit bien être le prix. Mais toutes ces conjectures sont hypothétiques. . . .

*D'Augsbourg, le 29 mars (8 germinal).*

Le ci-devant prince de Condé est arrivé ici hier après-midi. Il se rend au quartier-général de Donaueschingen, pour concerter avec le général Kray la manière dont le corps qui est sous ses ordres sera employé. Ce corps, depuis la retraite du régiment russe de Bauer & des chasseurs de Titow, est tout au plus de 5,000 hommes effectifs. Il paroît certain que les trois régimens d'éémigrés suisses à la solde de l'Angleterre y seront réunis.

Le général Willot est parti d'ici; mais Pichegru demeure toujours dans un petit village de nos environs.

Des lettres de Vienne, du 24, assurent que le général Proclia a été suspendu de ses fonctions par décision du conseil de guerre chargé d'examiner sa conduite à Ancône.

Les dernières lettres d'Italie annoncent que la cherté des vivres a occasionné des émeutes populaires dans quelques parties de l'état ecclésiastique, à Ferni, Fuligno, & autres endroits du duché de Spolète; & enfin dans la province vénétienne du Feltrin, où l'insurrection avoit pris un caractère sérieux. Suivant une lettre de Treviso, du 18 mars, les habitans de Feltre, de Belluno & des environs s'étoient rassemblés en armes, avoient chassé les commissaires chargés des approvisionnemens des armées, & même les membres des autorités. On a fait marcher de Treviso un corps de 500 hommes avec du canon; mais comme les insurgés occupoient des postes que l'on n'auroit pu forcer qu'avec une grande

effusion de sang, on a employé les mesures de conciliation & l'on est parvenu à pacifier ce pays.

On écrit de Rome, le 12 mars, que le roi de Naples a écrit au conclave que, dès que l'église aura un nouveau chef, il lui remettra la ville de Rome occupé par ses troupes.

*De Francfort, le 1<sup>er</sup> avril (11 germinal).*

Le général autrichien Serbelloni, frere de l'ambassadeur cisalpin à Paris, vient de mourir à Tübingen en Suabe.

M. de Cabarras, frere de madame Tallien, est arrivé à Berlin avec son épouse.

M. de César, chargé d'affaires de Prusse à Vienne, a demandé & obtenu son rappel.

On mande de Vienne que le marquis de Gallo se dispose à partir pour Palerme, le roi de Naples l'ayant nommé son premier ministre à la place du général Acton, qui doit, ajoute-t-on, se retirer en Angleterre.

#### A N G L E T E R R E

*De Londres, le 2 avril (12 germinal).*

Le club des Whigs s'est assemblé hier à la taverne de la Couronne & de l'Ancre, sous la présidence du duc de Norfolk. On comptoit dans l'assemblée beaucoup de personnages distingués. Un grand nombre de toasts constitutionnels furent portés à l'envi.

La gazette de la cour, du 29 mars, outre la nouvelle de la prise du fort El Arisch et la capitulation signée par Mustapha-Raschid-Effendi, et Mustapha-Ressichi-Effendi, au nom du grand-visir, et par le général Dessaix & Pousielgues, au nom du général Kéber, contient des avis officiels reçus par l'amirauté de la prise du *Généreux* & d'une frégate qui l'accompagnoit. Ces deux bâtimens escortoient un convoi qui portoit des secours en troupes & en provisions à Malte : trois corvettes qui étoient aussi de l'expédition, ont trouvé moyen de s'échapper pendant le combat; mais aucun vaisseau n'est, dit-on, entré dans le port de Malte.

Cette gazette est terminée, comme à l'ordinaire, par une assez longue liste des banqueroutes nouvelles.

On se flatte ici d'apprendre sous peu que Malte aura été obligé de se rendre, lorsque le commandant aura vu l'impossibilité de ravitailler la place. On y assure que l'île est étroitement bloqué par le lord Neson, commandant le *Poudroyant*, de 80 canons; et ayant sous ses ordres l'*Audacieux*, le *Thésée* & le *Culloden*, de 74; le *Lion*, de 64; la frégate le *Succès*. On prétend même que la garnison de la Valette est si dépourvue de vivres, ainsi que les équipages des vaisseaux français qui sont dans le havre, que le capitaine du *Guillau-Tell* a mieux aimé mettre à la mer avec la chance probable d'être pris, que de voir mourir de faim son équipage.

La prise d'El-Arisch n'étoit pas aussi importante que nos gazetiers avoient voulu le faire croire encore. Loin de contenir 6000 hommes, ce fort n'en pouvoit pas contenir plus de 400. Les fortifications, d'ailleurs, en méritoient à peine le nom. Ce n'étoit un poste inéressant qu'en ce qu'il étoit au milieu du désert, et qu'il protégeoit des citernes pleines de très bonne eau. On a dit aussi que la garnison étoit composée de français & de cophtes; on ne connoît pas les cophtes : ils sont bons pour écrire ou pour cultiver la terre, mais ils ne servent dans aucune armée. On ne pourroit pas avoir de plus mauvais soldats.



## REPUBLIQUE BATAVE.

*D'Amsterdam, le 4 avril (24 germinal).*

La pénurie d'argent dans toute la république & l'emprunt forcé nouvellement décrété, sont cause que le conseiller d'état Marmont n'a pas réussi comme il le desiroit. Dans un autre tems, nos négocians se seroient empressés de prendre part à l'emprunt proposé par le premier consul. Les six millions auroient porté six pour cent d'intérêt, dont un demi pour cent auroit été payé tous les mois. On promettoit, en outre, de rembourser toute la somme dans l'année 1801. Les hypothèques étoient les plus favorables & les plus sûres qu'on pût désirer. On dit que la fameux diamant, *le Diamant*, en faisait partie.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Paris, le 18 germinal.*

« Un nommé Boucherot, arrivant de Londres à Paris avec des passe-ports hollandais, étoit soupçonné d'avoir la commission de payer de mal-intentionnés, & spécialement de fournir de l'argent pour les achats de bled que l'Angleterre voudroit faire en France. Il étoit depuis long-tems suivi par la police, qui l'a fait arrêter, le 15, avec madame Talon & deux agens de change. On a effectivement trouvé dans les papiers de Boucherot, des piéces qui confirment les soupçons que l'on avoit conçus. Il faisoit venir de l'argent de l'Angleterre; & pour se mettre à couvert, il avoit deux actes de commandite, un de 1,800,000 liv., & l'autre de 1,050,000 liv., avec un nommé Talon qui, à l'assemblée constituante, étoit le canal des corruptions de la cour; qui, depuis son émigration, a été l'agent dont s'est servi M. Pitt pour négocier la reddition de Surinam aux Anglais, & que l'on sait être aujourd'hui en grande faveur à Londres, & l'un des principaux agens dont se sert l'Angleterre. Cette intrigue, due à des renseignemens exacts venus de l'étranger, a été entièrement déjouée par l'activité du préfet de police de Paris.

« Ces arrestations ont donné lieu à mille & une fables. Une simple affaire de police a été changée, par des gens mal instruits, en une grande conspiration qui menaçoit l'existence des premiers magistrats de la république ».

*( Article officiel ),*

— Les ministres étrangers ont eu hier une audience publique du premier consul. La plupart d'entre eux ont ensuite été présentés chez madame Bonaparte.

— Les citoyens Vergès, Zanziaconi, Ruperou, Rousseau, Bahan, Râteau & Dutorq ont été nommés hier, par le sénat conservateur, membres du tribunal de cassation.

— Houdeyer, ci-devant secrétaire-général du département de la Seine, est nommé sous-préfet à Sceaux. Dubos, ex-membre du bureau central de Paris, est sous-préfet à Franciade (Saint Denis).

— Le général de Brigade, Charles Frégeville, législateur, vient d'être promu au grade de général de division, & nommé inspecteur de la 17<sup>e</sup> division. Il a déjà passé en revue plusieurs régimens.

— Le général de division, Henri Frégeville, inspecteur de la cavalerie de l'intérieur, est arrivé hier à Paris, venant de Toulouse, où il commandoit.

— Le général Murat étant destiné à aller commander une division de l'armée de réserve, sera, à ce qu'il paroît, remplacé par le général Lasne dans le commandement en chef de la garde consulaire.

— Le *Sauvage de l'Aveyron*, piéce en vaudoville, se joue de nouveau. L'enfant qu'on a désigné par le titre de *Sauvage de l'Aveyron* a, dit-on, été reconnu & réclamé par ses parens.

— Le citoyen Desmousseaux, préfet du département de l'Ourte, & le général Carteaux, commandant la 25<sup>e</sup> division, ont adressé aux jeunes français de ce département une proclamation pour les engager à s'enrôler parmi les volontaires.

Cette proclamation rappelle habilement & l'affranchissement de ce pays, & les journées où les anciens Liégeois se sont montrés dignes de devenir français.

Le citoyen Desmousseaux avoit été installé le 9 germinal. Son discours & sa proclamation promettent une administration telle que devoient la garantir son nom seul, sa conduite dans la révolution, & l'estime qu'il a toujours méritée dans ses différentes fonctions.

— Le préfet du département de l'Yonne a rassemblé, le 12 de ce mois, les conscrits de ce département. Le 13, 200 ont été inscrits; le 14, 200 ont été passés en revue & sont partis pour Dijon.

— Louis Bonaparte, inspecteur de la cavalerie, étoit arrivé à Nantes le 12 germinal.

— On mande d'Angers qu'on y attend Bernier & Dubouchet, qui ont séjourné à Paris depuis la pacification.

— Cornatin, prisonnier d'état, détenu au fort de Cherbourg, en est parti le 12 au matin pour le château de Ham. En quittant le préfet, qu'il a demandé à voir, il a témoigné son entière soumission au gouvernement, & transmis à sa femme le désir de voir ses enfans élevés dans ces principes, & pouvoir lui-même en donner la preuve à sa patrie.

— Un officier français, qui se rendoit en courrier à Mayence avec des dépêches pour le général Moreau, a été pris, dit la gazette de Francfort, dans une affaire qui a eu lieu aux environs d'Oppenheim.

— Le *Journal de Commerce du Havre* assure que le lord Keith, commandant les forces britanniques dans la méditerranée, a proclamé les villes de Toulon, Marseille, Nice & toutes les côtes de la rivière du Ponent, en état de blocus; qu'il a augmenté les forces devant les différentes baies pour en écarter tous les neutres, & en a donné avis à tous les consuls des différentes puissances.

— Le sort de l'Italie reste toujours incertain, & le sera jusqu'à ce qu'il soit fixé par la paix. Aussi des lettres de Venise assurent-elles que le nouveau pape prendra provisoirement la ville de Bologne pour sa résidence.

— Deux montagnes, près Rammelberg, à dix lieux de Bunswick, se sont enflammées & ont formé un volcan qui a incendié Hammelberg.

## LITTÉRATURE.

On trouve dans les papiers anglais un avertissement dont voici la traduction littérale:

*Jardins de M. l'abbé Delille.*

On a imprimé à Londres & en d'autres parties de l'Europe, plusieurs éditions du poème des *Jardins*, lesquelles, toutes également incorrectes, ont déprécié le mérite de l'ouvrage & nuï à la propriété de l'auteur. M. l'abbé Delille se propose de publier ici, par souscription, une édition revue, corrigée & très-considérablement augmentée, soit dans le texte, soit dans les notes. Les plus célèbres jardins d'Angleterre, dont ses beautés lui ont fourni les règles de composition qu'il a essayé de prescrire, seront cités dans cette édi-



tion, Elle sera imprimée en un volume in-4°, sur le plus beau papier, & avec des caractères fondus exprès par W. Coton.

La situation de l'auteur, la cherté du papier, les frais de l'impression, imposent la nécessité d'exiger le prix de la souscription du moment où l'on souscrit.

Les exemplaires de l'édition imprimée à Paris, par Didot, & qui est épuisée, se vendoient deux guinées. On souscrit de même à la nouvelle édition pour deux guinées, au n°. 28, South Molton-street, depuis midi jusqu'à six heures.

Le poëme sera délivré aux souscripteurs deux mois après la date du présent avertissement.

1<sup>er</sup> mars 1800.

CONSULAT.

Arrêté du 16 germinal, an 8.

Bonaparte, premier consul de la république, nomme les citoyens dont les noms suivent, pour composer, dans le département de Seine & Oise, les tribunaux ci-après désignés, savoir:

Tribunal criminel de Versailles.

Président — Chollet, président actuel.
Juges — Biere, juge actuel; Barbier, idem.
Suppléans — Leprestre de Boiville; Regnard, de Montmorancy.
Commissaire — Giraudet, accusateur public.
Greffier — Brun, greffier actuel.

Tribunal de première instance.

Président — Auvray, juge actuel.
Vice-président — Beugnot, idem.
Juges — Afry, juge actuel; Petit de Saint-Germain; François, juge actuel; Panier, idem; Delacroix, idem.
Suppléans — Lebrun, ancien magistrat; Leleu-Lafontaine, juge de paix à Jouy; Dufroit, juge actuel; Auvet.
Commissaire — Bridat-Savariu, commissaire actuel.
Substitut — Clausse, juge actuel.
Greffier — Charbonnier.

Tribunal de Pontoise.

Président — Dejunquieres, ex-juge de paix.
Juges — Dumoutier, commissaire actuel du gouvernement; Bouteau, ex-juge; Lemoine, juge actuel.
Suppléans — Soret, ex-législateur; Lafontaine, ancien juge; Bontemps, idem.
Commissaires — Piant-la-Forté, ancien magistrat.
Greffier — Feere, greffier actuel.

Tribunal d'Etampes.

Président — Roger, ancien juge.
Juges — Picard-Noir-Epiny, ancien juge; Simonneau, idem; Criveau, commissaire du tribunal de police correctionnelle à Saint Germain.
Suppléans — Gaballe, ancien magistrat; Bauds, ex-commissaire; Gillot, juge de paix actuel.
Commissaire — Sergent, ancien juge.
Greffier — Périer, greffier actuel.

Tribunal de Mantes.

Président — Feuyere, ancien président du district.
Juges — Delaistre, juge actuel; Pamin, commissaire actuel.
Suppléans — Arnaud, juge actuel; Petit-Bon.
Commissaire — Chandelier, commissaire près l'administration centrale.
Greffier — . . . . ., greffier actuel.

Tribunal de Corbeil.

Président — Mariette, juge de paix.
Juges — Vrlhier, juge actuel; Chaudon, ex-juge.
Suppléans — Marcheville, juge actuel; Pâron, idem.
Commissaire — Stocart, commissaire actuel.
Greffier — . . . . ., greffier actuel.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, arrête:
Le citoyen Fûn, membre de la commission des contributions directes du canton de Paris, est nommé à la place vacante par le démission du citoyen Ladouette, au conseil de préfecture du département de la Seine.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, sur la proposition du ministre des finances, arrête:
Le citoyen Sivad Beaulieu est nommé administrateur de la monnaie, en remplacement du citoyen Laumon, appelé aux fonctions de préfet dans le département du Bas-Rhin.

Extrait de plusieurs arrêtés du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, vu l'article 56 de la constitution & l'arrêté du 1<sup>er</sup> pluviôse dernier concernant l'organisation générale du trésor public, sur la proposition du conseiller-d'état, directeur du trésor public, & la présentation du ministre des finances, arrête ce qui suit:

Le citoyen Carnot-Coincy est nommé caissier de la recette générale; le citoyen Vial, caissier des recettes journalières; le citoyen Pitois, caissier des dépenses journalières; le citoyen Sivry, payeur-général de la guerre; le citoyen Villaminot, payeur-général de la marine; & le citoyen Boscheron, payeur-général de la dette publique.

Bourse du 18 germinal.

Table with 2 columns: City/Commodity and Price. Includes entries for Amsterdam, Idem cour., Hamb., Madrid, Cadix, Gênes, Livourne, Bâle, Lyon, Marseille, Bordeaux, Montpellier, Rente provis., Esprit, Eau-de-vie, Huile d'olive, Café, Sucre, Coton, Sel, etc.

La Vie et les Aventures de Robinson Crusoe, par Daniel de Foë; nouvelle traduction, faite d'après le texte de l'édition donnée par Stockdale, à Londres, en 1790, augmentée d'une préface par le citoyen Mondiaot, & de la Vie de Foë, par le citoyen Lebrunne, d'une préface du premier traducteur & de l'avertissement du second éditeur, d'un dictionnaire des termes de marine & d'une table des matières.

Cette édition, imprimée avec soin sur papier grand raisin fin, est ornée du portrait de l'auteur; de 13 estampes supérieurement exécutées, d'après les dessins originaux; d'une mappemonde sur laquelle est tracé le voyage de Robinson, & la situation de son île, & de trois frontispices gravés.
Trois volumes grand in-8°. broc., 18 fr., & 22 fr. franc de port.
On n'a tiré qu'un petit nombre d'exemplaires en papier vélin.
Prix, brochés, 30 fr., & 35 fr. franc de port.
A Paris, chez la veuve Pancoucke, imprimeur-libraire, rue de Grenelle, fauxbourg Germain, n°. 521, en face de la rue des Peres.
On ne recevra point les lettres qui ne seront pas affranchies.